



Consultation de Mon Espace Santé dans les Etablissements Sanitaires

DMF
DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

mon
ESPACE
SANTÉ

Pourquoi la mise en place de services expérimentateurs de la consultation en établissement de santé ?

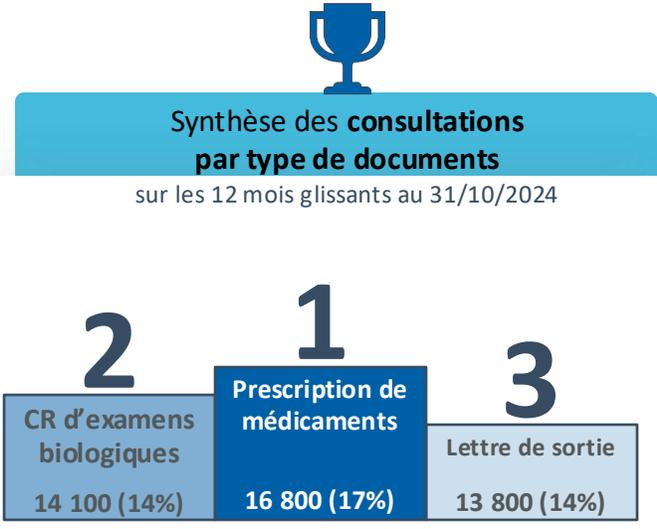
- ✓ **Capitaliser sur les premiers enseignements de l'expérimentation se terminant fin novembre afin d'engager toutes les régions et tous les GHT**
 - Documenter les enjeux organisationnels et d'accompagnement
 - Proposer un kit de déploiement qui servira le collectif des ES à se préparer à l'arrivée de la vague 2 en ES
 - L'expérimentation de la consultation démontre **que la consultation de MES/DMP entraîne le reste des usages** (alimentation, MSSanté..)

- ✓ **Créer un maillage de PS et services « experts »** qui pourront aider à l'accompagnement du reste des ES : **enjeu d'inclure le plus d'établissements possibles**, y compris ceux qui sont moins impliqués sur les usages en numérique pour éviter l'effet «bons élèves».

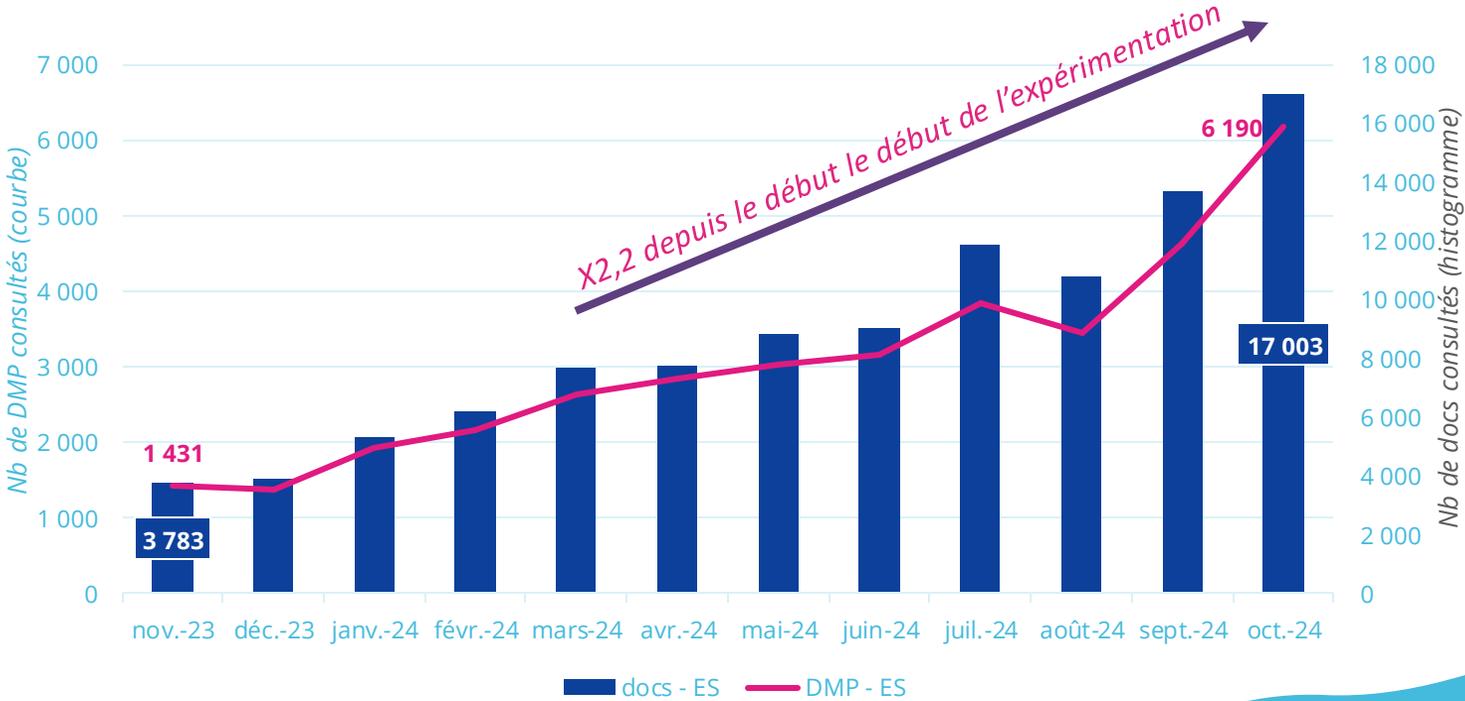
- ✓ On souhaite créer une **communauté de "référents Mon Espace Santé"** au sein des ES, composée à la fois de soignants & de personnel administratif (secrétariats, cadres..), car :
 - La meilleure façon de convaincre à un changement de pratique est de passer par la recommandation concrète par des pairs
 - On souhaite pouvoir s'appuyer sur un réseau en cas de besoin de communication/formation etc.
 - On souhaite continuer à récolter des informations terrain et avoir des interlocuteurs privilégiés pour récolter des enseignements, sur un format plus grande échelle que l'expérimentation et sans attendre l'arrivée de la consultation intégrée

- **Développer des usages de la consultation des documents de Mon espace santé à plus grande échelle avant l'arrivée du SONS vague 2 hôpital sur le terrain :**
 - pour identifier les **parcours concrets** et les typologies d'**utilisateurs** pour qui la consultation de ces documents aura le plus de valeur
 - pour mieux comprendre **les obstacles actuels et à venir**

Les usages actuels autour de la consultation en ES



1 278
ES avec consultation
dont **29** CHU



Derrière Mon espace santé, le programme du Ségur du numérique conçu en trois phases



mon
ESPACE
SANTÉ



Vague 1

2021-2024

- ✓ **Gestion de l'identité nationale de santé**
- ✓ **Envoi systématique des documents de santé**, vers le profil Mon espace santé du patient, et par MSSanté vers les correspondants de santé

Vague 2

A partir de 2024

- ✓ **Consultation facilitée par le professionnel** de l'information disponible dans Mon espace santé
- ✓ **Intégration fluide des documents reçus par MSSanté**
- ✓ **Sécurité** du logiciel

L'impact de l'expérimentation : le passage de « non-opposition » en « consentement »

Le contexte



1. Rappel du Conseil Constitutionnel mi-septembre : « Tout professionnel participant à la prise en charge d'une personne [...] puisse accéder, **sous réserve du consentement de la personne préalablement informée**, au dossier médical partagé de celle-ci et l'alimenter »
2. **Toutes les actions** réalisées par les professionnels de santé dans le DMP sont **tracées et visibles par le patient** dans son profil Mon espace santé. Le patient est notifié au premier accès d'un professionnel à son DMP : **toute consultation non consentie peut générer de l'inquiétude**, voire du contentieux.
3. Les enseignements de l'expérimentation et des premiers usages MdV ont montré que la **non-opposition** est **difficile à comprendre pour les PS** et pas assez appliquée vs. le **consentement plus simple, plus facile et sécurisant**



- **Alimentation** → **non-opposition** Rien ne change
 - Le patient est informé et ne s'oppose pas. S'il s'oppose à l'alimentation, le professionnel de santé décide de la légitimité de son motif. **Dans les logiciels Ségur, le document est alimenté par défaut.**
 - **Consultation** → **consentement** Changement
 - Le patient confirme (à l'oral) son consentement à la consultation de ses informations. Il n'a pas besoin de justifier son refus. **Depuis un logiciel Ségur, il faut un clic pour que le PS puisse accéder à MES/DMP.**
 - Il sera possible de tracer le consentement dans les DPI vague 2, ce qui conditionnera le fonctionnement du logiciel
- A terme, il est probable qu'on ira vers un **seul moment d'information sur les droits patient** qui inclura l'alimentation et la consultation.

La consultation de Mon espace santé : Oui mais par qui ?

La notion d'équipe de soins : une définition réglementaire qu'il est parfois difficile de traduire dans les organisations

Zoom sur l'équipe de soins (Article L.1110-12 CSP) :

L'équipe de soins est un ensemble de professionnels qui participent directement au profit d'un même patient à la réalisation d'un acte diagnostique, thérapeutique, de compensation du handicap, de soulagement de la douleur ou de prévention de perte d'autonomie, ou aux actions nécessaires à la coordination de plusieurs de ces actes, et qui :

- ➡ Soit exercent **dans le même établissement de santé**, au sein du service de santé des armées, dans le même établissement ou service social ou médico-social mentionné au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ou dans le cadre d'une structure de coopération, d'exercice partagé ou de coordination sanitaire ou médico-sociale figurant sur une liste fixée par décret
- ➡ Soit **se sont vu reconnaître la qualité de membre de l'équipe de soins par le patient** qui s'adresse à eux pour la réalisation des consultations et des actes prescrits par un médecin auquel il a confié sa prise en charge
- ➡ Soit **exercent dans un ensemble**, comprenant au moins un professionnel de santé, **présentant une organisation formalisée et des pratiques conformes** à un cahier des charges fixé par un arrêté du ministre chargé de la santé.

Juridiquement, il existe **2 cas de figure** qui régissent la consultation :

Pourquoi
c'est important ?

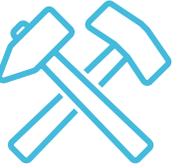


- Membre de l'équipe de soins : le consentement du patient est dit **présumé** dans le cadre de sa prise en charge effective. *Il est toutefois **nécessaire de l'informer à chaque nouvel événement de son parcours.***
- Non membre de l'équipe de soins : le professionnel ou un professionnel membre de l'équipe de soins du patient **doit recueillir explicitement la non-opposition du patient, préalablement à la consultation** de son dossier médical, par tout moyen y compris de façon dématérialisée



A noter que la notion d'épisodes de soins questionne moins les professionnels

La consultation intégrée en vague 2 : des fonctionnalités à valeur ajoutée



Un premier niveau de réponse grâce aux exigences vague 2 des DPI : faciliter la navigation et la remontée d'information de Mon espace santé, tout en restant dans son univers DPI.

Quelques exemples de fonctionnalités à venir :

+ Autres filtres de recherche possibles

- Identification profil MES ouvert
- Nombre de nouveaux documents depuis dernière connexion
- Type de documents nouvellement alimentés
- Rédacteur du documents (ES, Services, PS)
- Documents invisibles du patient

En cours d'instruction : l'intégration d'outils IA pour structurer et restituer la donnée présente dans Mon espace santé

Les outils mis à votre disposition



Côté Professionnels de santé

- ✓ Eléments de langage pour sensibiliser les professionnels
- ✓ Présentation personnalisable sur les usages de Mon espace santé en CME
- ✓ Top 15 des questions PS à propos de Mon espace santé
- ✓ Fiche pratique sur les usages possibles de Mon espace santé en fonction du statut du compte utilisateur
- ✓ Détail des droits et règles d'accès à Mon espace santé
- ✓ Mode d'emploi Mon espace santé, le DMP et la MSS
- ✓ Affiches secrétariat / flyer / vidéo salle d'attente
- ✓ Matrice d'habilitation
- ✓ Les Fondamentaux
- ✓ **Tutoriels WebPS DMP**
 - ✓ Version courte
 - ✓ Version longue



Côté patients

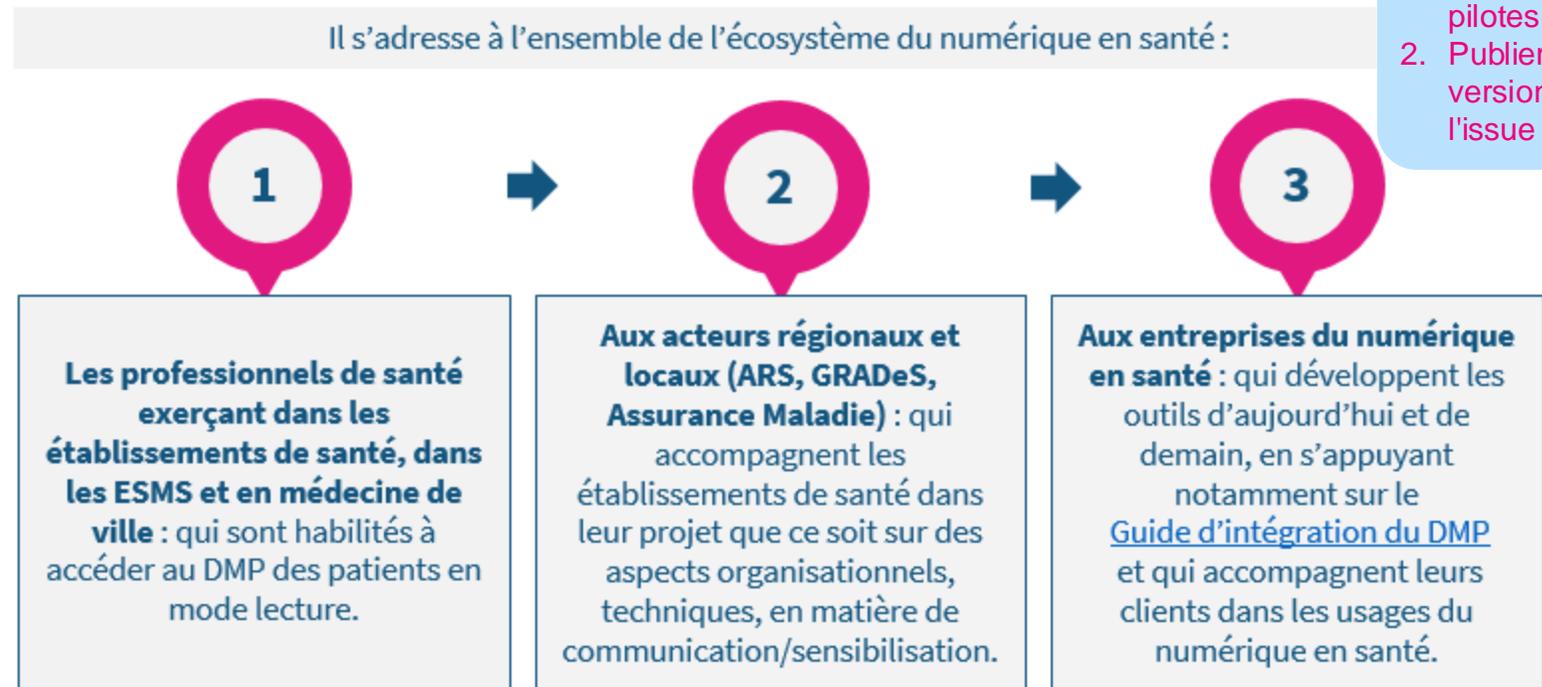
- ✓ Eléments de langage pour sensibiliser les patients
- ✓ Fiche pratique sur les données personnelles du patient
- ✓ Principales questions des patients
- ✓ Dépliant Mon espace santé FALC
- ✓ Flyer Mon espace santé
- ✓ Fiche pratique sur les directives anticipées – côté patient
- ✓ Présentation Mon espace santé aux adolescents
- ✓ Tutoriels vidéo Mon espace santé :
 - ✓ Comment activer Mon espace santé ?
 - ✓ Profil médical
 - ✓ Ajouter un document
 - ✓ Gestion des accès à vos données de santé

A VENIR

Guide du déploiement de la consultation

- Ce guide de déploiement des usages de la consultation de Mon espace santé a vocation à **détailler les différentes étapes permettant les actions de consultation du dossier médical d'un usager par un professionnel de santé.**

1. Partager avec les ES pilotes une VO pour avis ;
2. Publier une version publique à l'issue du Retex Final.



Des webinaires proposés pour vous accompagner dans la compréhension de la vague 2



Des webinaires thématiques Agence du Numérique en Santé (esante.gouv.fr)

Etablissements de santé : préparer le déploiement des fonctionnalités de la vague2

Les replay et supports sont fournis pour chacun de ces thèmes

- **Le 27 juin** : DSI (ES) vague 2 hôpital : tout comprendre et anticiper les fonctionnalités d'imagerie et DRIMBOX en vague 2 Ségur : usages, architecture, préparer le projet
- **Le 4 juillet** : DSI en établissement de santé : comprendre les fonctionnalités de la vague 2 hôpital autour de la consultation des documents de Mon espace santé (MES) et préparer la mise en place du mode AIR simplifié pour l'accès au dossier médical de MES
- **Le 9 juillet** : Expérimentation consultation des documents de Mon espace santé en établissement de sante | Présentation des REX intermédiaires
- **Le 12 juillet** : Réception de documents par MSS : anticiper l'organisation des services, choix des BAL MSS à implémenter
- **Le 25 juillet** : Vague 2 Ségur : anticiper l'organisation en établissement de santé
- **Le 10 septembre** : Ségur Numérique en établissements de santé : Comprendre la vague 2 pour les DPI et PFI
- **Le 24 septembre** : Vague 2 du Ségur numérique en établissement de santé : **consultation de mon espace santé depuis les DPI**
- **Le 1^{er} octobre** : Ségur numérique en établissement de santé - Vague 2 : **mieux comprendre les certificats pour mieux anticiper**
- **Le 16 octobre** : Ségur numérique en établissement de santé - vague 2 | Agence du Numérique en Santé
- **Le 20 novembre** : Ségur numérique en établissement de santé Vague 2 - mieux comprendre les moyens d'identification électronique (MIE) et l'authentification double facteur | Agence du Numérique en Santé